

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2048

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 30 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de tout chantier »

les mots :

« des travaux d'exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.